

**L'Heureux, Louise**

---

**De:** Secrétariat (usager)  
**Envoyé:** 11 février, 2004 14:07  
**À:** Greffe  
**Objet:** TR : demande de report d'Hydro-Québec

**GREFFE**

**11 FEV. 2004**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL**

-----Message d'origine-----

De : luc boulanger [mailto:dg@aqcie.org]  
Envoyé : 11 février, 2004 11:24  
À : Secrétariat (usager)  
Cc : Éric Fraser (E-mail); Pierre Vézina  
Objet : demande de report d'Hydro-Québec

--  
Me Anne Mailfait,  
Secrétaire adjoint de la Régie

objet: dossier 3492-2002 (phase III) - requête amendée sur les structures tarifaires

Par la voie d'une requête datée du 4 février dernier, Hydro-Québec demande à la Régie de reporter l'ensemble des sujets de la phase 3 du présent dossier à la cause tarifaire 2005-2006 du distributeur.

Comme l'AQCIE et le CIFQ l'avait mentionné dans une lettre à la Régie le 23 janvier dernier, toute modification aux tarifs de distribution d'électricité comporte des enjeux forts importants pour les usagers. Ainsi, l'AQCIE et le CIFQ sont d'avis que l'étude de toute proposition à cet égard mérite un débat en profondeur dans le cadre duquel il soit permis aux parties intéressées de faire valoir leur point de vue par la voie d'audiences publiques.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce dossier devant la Régie, il nous semble plutôt improbable que cet objectif puisse être atteint pour une application dès le 1er avril 2004. En conséquence, l'AQCIE et le CIFQ appuient la requête d'Hydro-Québec de reporter ces sujets à la cause tarifaire 2005-2006 du distributeur.

Meilleures salutations,

Luc Boulanger, directeur exécutif - AQCIE  
Pierre Vézina, directeur énergie - CIFQ